

**DECRET N° 2008-069 DU 26 FEVRIER 2008**

Portant radiation d'un officier supérieur des  
Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-043 du 26 juin portant statut général des personnels militaires des Forces Armées ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le lieutenant-colonel DESSOUASSI H. Antoine, incorporé pour compter le 1<sup>er</sup> avril 1978 et décédé le 28 octobre 2006 est radié de l'effectif des Forces Armées Béninoises le 29 octobre 2006, après vingt huit (28) ans six (06) mois vingt huit (28) jours de service effectif.

**Article 2** : La pension de réversion des ayants cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur en la matière.

**Article 3** : La carte d'identité militaire et le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.

**Article 4** : Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 février 2008

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni Y A Y I.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la  
 Défense Nationale,



**Issifou KOGUI N'DOURO**

Le Ministre de l'Economie  
 et des Finances,



**Soulé Mana LAWANI.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECDN 4 MEF 4 AUTRES  
 MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-  
 DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1  
 DOPA 1 JO1.